

Communication de la Conférence Interministérielle Santé publique et le Commissariat Corona du Gouvernement

28.10.2020

La Conférence Interministérielle Santé publique et le Commissariat Corona du Gouvernement sont profondément préoccupés par la forte croissance de l'épidémie de COVID-19. L'impact sur la santé physique et mentale du personnel du secteur des soins et du bien-être est très important. La CIM Santé publique a déjà pris diverses mesures à cet effet, y compris un changement récent dans la stratégie de dépistage.

Cette stratégie de test est évaluée en permanence par une équipe d'experts, sous la coordination du Commissariat Corona du Gouvernement, qui conseille les Ministres compétents sur toute adaptation éventuelle. Sur la base de ces évaluations et des questions urgentes de divers secteurs, il a été conseillé à la CIM d'affiner davantage la stratégie de test. En particulier, les améliorations devraient soutenir davantage certains groupes professionnels qui jouent un rôle direct dans la gestion de la crise.

La Conférence Interministérielle Santé publique a donc décidé:

À l'heure actuelle, la règle s'applique que les personnes qui ont eu des contacts étroits avec une personne qui a été testée positive pour le COVID-19, mais qui ne présentent aucun symptôme, doivent être mises en quarantaine pendant dix jours, et cela, sans test.

Désormais, cette règle ne s'applique plus aux professions, groupes professionnels ou secteurs suivants:

- Professionnels de la santé et du bien-être (médecine préventive, curative, aide et soins à domicile, ...) et leurs services de soutien administratifs, de nettoyage, de logistique et tout autre service de soutien
- Services publics fédéraux de la Justice, Défense, Police, services de secours (pompiers, protection civile)
- Domaine de la salubrité publique
- Politique d'asile et d'immigration
- Industries productrices de consommables médicaux, les médicaments et produits de santé nécessaires
- Secteur de l'aide à la jeunesse
- Professionnels des écoles et des milieux de la petite enfance (pour permettre aux secteurs qui précèdent la continuité de leurs activités)
- Aidants proches

Chaque secteur (à l'exception des secteurs de la santé et de bien-être) est invité à déterminer en priorité le (s) sous-groupe (s) à tester (dans leur secteur). La liste des groupes prioritaires doit être envoyée à testing_commission@health.fgov.be avant le 2 novembre 2020.

Ces groupes peuvent être testés le cinquième jour après le jour où un contact étroit a eu lieu avec une personne testée COVID-19.

- Si le résultat du test est négatif au jour cinq, la quarantaine prend fin deux jours plus tard;
- En cas de résultat positif au test au cinquième jour, un isolement d'au moins 7 jours s'applique. Cet isolement commence le jour de l'administration du test chez les patients asymptomatiques ou le jour où les premières plaintes surviennent chez les patients symptomatiques. Lorsque des plaintes surviennent, il faut être exempt de fièvre pendant 3 jours et observer une nette amélioration de ces dernières pour sortir de l'isolement.

La CIM Santé publique et le Commissariat Corona du Gouvernement vous remercient et/ou vos membres pour votre travail acharné et vous souhaitent beaucoup de courage pour la période à venir. Tous les efforts possibles sont faits pour que la pression que vous vivez et/ou sur vos collègues soit aussi supportable que possible.

Le Commissaire Corona du Gouvernement, Pedro Facon,

Les Ministres qui forment ensemble la Conférence interministérielle Santé publique,

- *Wouter Beke - Flandre, président de la CIM*
- *Frank Vandenbroucke - État fédéral*
- *Christie Morreale - Région wallonne*
- *Valérie Glatigny - Communauté française*
- *Bénédicte Linard - Communauté française*
- *Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française*
- *Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande*
- *Antonios Antoniadis - Communauté germanophone*

La Conférence Interministérielle de Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de santé du SPF SPSCAE.